France : cinq mois de prison ferme requis contre le fondateur de la Tribu Ka

28/10/2007 à 14h27

Le procureur du tribunal correctionnel de Paris a requis vendredi 26 octobre cinq mois d'emprisonnement ferme et 10 000 euros d'amende contre le fondateur de l'ex-Tribu Ka, Kémi Séba, pour diffamation, incitation à la haine raciale et contestation de crimes contre l'humanité sur le site internet du groupuscule.

En présence de nombreux partisans de Kémi Séba (de son vrai nom Stellio Capochichi), qui projette de se présenter aux élections municipales en mars prochain à Sarcelles (Val d'Oise), le parquet a également réclamé une interdiction des droits civiques, donc l'inéligibilité, pour une durée de cinq ans.

suite